

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2020

### DÉLIBÉRATION N° 7 Frais de scolarité 2020

#### Le Conseil d'administration du 6 mars 2020,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'éducation,  
Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,  
Vu la circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019 relative aux Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art d'Avignon,  
Vu la délibération n°5 du Conseil d'administration du 22 mars 2017 portant fixation des droits d'inscription de l'ESAA,

Considérant le projet de développement **L'ESAA, une école-monde(s)** pour le cycle scolaire 2020-2021,  
Considérant qu'il est nécessaire d'adopter les tarifs des concours d'entrée et d'équivalence au sein de l'Ecole,  
Considérant qu'il est nécessaire d'adopter les droits d'inscription pour le cycle scolaire 2020-2021 ;


Le Conseil d'Administration du 6 mars 2020, après en avoir délibéré ;

#### DECIDE :

<b>Membres</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>10</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Le Président de l'EPCC  
Damien Malinas



Envoyé en préfecture le 13/03/2020  
Reçu en préfecture le 13/03/2020  
Affiché le   
ID : 084-200027258-20200306-2020\_D046-DE

**ARTICLE 2 :** Aucun remboursement des droits d'inscription et des droits d'inscription n'est possible une fois la scolarité commencée.

**ARTICLE 3 :** Il est possible de régler les droits en deux mensualités à partir d'un montant égal ou supérieur à 100 €.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur et l'Administrateur sont autorisés à prendre toutes les dispositions tendant à rendre effectives ces décisions.

**ARTICLE 5 :** Les recettes correspondantes seront constatées dans le budget de l'ESAA en section de fonctionnement.

Tarif Master Class		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Prestation individualisée (forfait par heure)	25€	30€
Forfait Demi-journée/soirée	50€	60€
Forfait Journée	100€	120€
Semaine (5 journées)	500€	600€

Ces tarifs sont identiques au cycle scolaire 2019-2020.

	Tarif étudiant	Tarif concours d'entrée	Tarif concours équivalence
Cycle scolaire 2020-2021	300€	30 €	30 €

**ARTICLE 1 :** Les droits d'inscription et tarifs applicables à compter de la rentrée 2020 (cycle scolaire 2020-2021) s'élèvent à :